

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
M CHAUVEAU Jean-François	M EDOUARD Jean-Charles
M CONSTANT Olivier	M FRASIAK Bernard
Mme NIGON Christine	M CARTERON Maurice
M BOURNAT Christian	M DUPOUÉ Yannick
Mme BERNARD Célia	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlène donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents :

VOTE : En exercice : 36 Présents : 28 Représentés : 8 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : adoption du règlement intérieur du conseil d'exploitation de la régie du service public d'assainissement

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

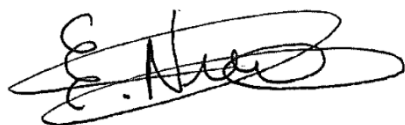
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2221-3, L.2131-2 applicables par renvoi de l'article L.5211-3 du CGCT ainsi que l'article L.2221-16,
- Vu la délibération n°20251216_16 du 16 décembre 2025 par laquelle le Conseil Communautaire a créé la régie à seule autonomie financière pour la gestion du service public d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2026, et par laquelle il en a approuvé les statuts,
- Vu l'article 9.4 des statuts qui prévoit l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Exploitation sous un délai de six mois à compter de l'installation dudit conseil,
- Vu le procès-verbal établi lors du Conseil d'Exploitation du 8 juin 2026 actant l'installation des nouveaux membres,
- Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 8 juin 2026 relatif au projet de règlement intérieur annexé,

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil d'Exploitation de la régie du service public d'assainissement collectif Entre Dore et Allier, annexé à la présente,
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

